

**Septembre 1965, Québec**

**Message du Premier ministre à l'occasion de la fête du Travail**

Les travailleurs du Québec représentent à la fois la raison d'être de la société québécoise et l'outil humain qui améliore quotidiennement la société que nous formons. C'est une grande joie pour moi que de transmettre mes meilleurs vœux à mes compatriotes du Québec à l'occasion de la fête du Travail.

Cette fête concerne tous ceux qui par leur activité quotidienne contribuent à faire un Québec meilleur. Il y a lieu de signaler aujourd'hui l'importance de cette fête, tant au point de vue de la fraternité ouvrière que de la fraternité humaine. L'homme de l'Abitibi, de Montréal ou de Manicouagan reprend son souffle pour préparer de nouveaux efforts dans l'édification de la société de demain. Le gouvernement du Québec seconde la persévérance du travailleur québécois en appliquant une politique de la main d'œuvre et de l'emploi qui assure sécurité et justice.

Le Québec a eu à peine l'occasion d'entreprendre l'action économique et administrative en matière de main-d'œuvre et d'emploi qu'il a réussi à appliquer dans d'autres secteurs. Toutefois, comme dans le cas de l'expansion régionale, nous sommes à mettre au point une politique de la main-d'œuvre et de l'emploi qui, grâce à une orientation améliorée de l'économie, nous permettra de satisfaire aux exigences locales tout en se révélant elle aussi un instrument de planification économique efficace. En pratique, il s'agit pour le gouvernement du Québec d'offrir aux travailleurs les moyens de bien vivre dans un pays leur mesure. C'est la tâche du gouvernement, en collaboration avec l'industrie et les associations de travailleurs, de construire l'organisation qui nous manque dans certains secteurs. En principe, toute mesure qui facilite au travailleur sans emploi sa réintégration au marché du travail ne peut qu'être encouragée par tous ceux qui en voient les avantages économiques, sociaux et humains; son application pratique peut toutefois présenter des difficultés qu'on ne perçoit pas toujours au premier abord.

Ainsi, les responsabilités provinciales en matière de reclassement, de mobilité et de placement des travailleurs obligeront le gouvernement fédéral à reconnaître que le Québec se doit de prendre les mesures nécessaires pour atteindre ses propres objectifs économiques. Il se produira inévitablement un délai avant que la politique québécoise de l'emploi puisse être complètement appliquée. Certaines études ne sont pas encore terminées; mais il en est d'autres, de première importance, qui sont à ce point avancées, notamment dans le domaine du chômage saisonnier, qu'elles nous permettent une action immédiate. Au fur et à mesure que le Québec exercera ses responsabilités en matière de main-d'œuvre et d'emploi, comme sa compétence constitutionnelle l'y autorise, il deviendra nécessaire, non seulement d'apporter des modifications substantielles aux mesures fédérales déjà en vigueur, mais encore d'assurer entre les structures administratives québécoises qui pourront être créées et les structures fédérales actuelles la plus grande collaboration possible. Ainsi, il faudra, avec le temps, réévaluer en fonction de la politique de main-d'œuvre du Québec les programmes conjoints de formation professionnelle auxquels le Québec continue d'adhérer. Il devra très probablement en être de même du fonctionnement du Service national de placement.

A l'occasion de la fête du Travail de 1965, le gouvernement du Québec veut rappeler aux travailleurs qu'il fait tout en son pouvoir pour leur assurer un milieu propice à leur plein épanouissement. D'ailleurs, c'est là le vrai rôle et le devoir d'un gouvernement éclairé.